

Dossier MEDAILLE



BRONZE



ARGENT



OR

Conditions d'obtention de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

Depuis le décret du 18 décembre 2013, la Médaille de la Jeunesse et Sports a été remplacée par la

Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Cette distinction vise à reconnaître la dimension symbolique d'une nécessaire reconnaissance de l'activité bénévole en faveur de l'intérêt général.

Les conditions d'accès aux trois échelons

Médaille de **Bronze** : **6 années** d'ancienneté.

Médaille d'**Argent** : **10 années** d'ancienneté (dont 4 en bronze)

Médaille d'**OR** : **15 années** d'ancienneté (dont 5 en argent)

Les mémoires de proposition dûment remplis (état civil, état de service, etc...) devront obligatoirement comprendre pour chaque candidat une photocopie d'un extrait de naissance ou d'une Carte Nationale d'Identité recto-verso, nom, adresse et N° de téléphone **de la personne déposant la demande de distinction.**

Peuvent être proposées les candidatures de toutes personnes bénévoles remplissant les conditions.

Je vous rappelle que toute promotion au grade supérieur suppose l'existence de mérites nouveaux non encore récompensés ainsi que la régularité dans l'investissement.

Les dossiers peuvent être transmis à tout moment de l'année et sont à déposer à : Distinctions honorifiques
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale 4 Avenue du Bois Labbé 35043 RENNES Cedex.

Dossier **Bronze**, au plus tard, le **30 septembre** pour la promotion du **1^{er} janvier** et le **1^{er} Avril** pour la promotion du **14 juillet**.
Dossier **Argent** et **OR**, le **1er Septembre** pour la promotion du **1^{er} janvier** et le **15 Février** pour la promotion du **14 juillet**.

La **Direction Régionale** laisse aux proposant le soin d'informer ou non les récipiendaires de la candidature déposée en leur nom.

La **Direction Régionale** avise par courrier **le proposant** (Lettre + diplôme) lorsque la proposition est retenue pour l'**OR** et l'**Argent**, à charge pour lui, s'il le souhaite, d'organiser les modalités de la remise de médaille.

La **Préfecture** adresse un courrier **au récipiendaire** lors de l'obtention d'une médaille de **Bronze**.

Les personnes habilitées à remettre la médaille lors d'une cérémonie.

Nouvelle Instruction

Suivant l'INSTRUCTION N° CABINET/2016/228 du **13 Juillet 2016**.

Ces dispositions ont pour but de maintenir la valeur reconnue à cette décoration dans le monde de la jeunesse et des sports, et d'éviter ainsi des actes qui ne peuvent qu'en ternir le prestige.

JP

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Nouvelle instruction

INSTRUCTION N° CABINET/DDH/2016/228 du 13 Juillet 2016

relative à la liste des personnes habilitées à remettre, lors d'une cérémonie, la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

Date d'application: 25 Juillet 2016.

Par instruction N° CABINET/2012/358 du 9 octobre 2012, il vous a été demandé de bien vouloir veiller au protocole défini concernant la qualité des personnes pouvant procéder à la remise de la médaille de la jeunesse et des sports.

Il est apparu nécessaire d'actualiser la liste des personnalités qui, de par leurs fonctions professionnelles, électives ou les titres qu'elles ont acquis, sont habilitées à décorer les récipiendaires de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Cette liste se compose des autorités publiques administratives ou électives suivantes :

1 – Représentants de l'Etat :

- Membres du gouvernement ;
- Membres du cabinet et directeurs de l'administration centrale des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports ;
- Préfets de région ;
- Préfets de département ;
- Sous-préfets ;
- Directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Directeurs départementaux de la cohésion sociale ;
- Directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Directeurs régionaux et départementaux adjoints de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Directeurs régionaux adjoints de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Directeurs adjoints de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Directeurs départementaux adjoints de la cohésion sociale ;
- Directeurs départementaux adjoints de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
- Chefs de corps et délégués militaires départementaux, Officiers généraux ;
- Représentants du Gouvernement français à l'étranger (Ambassadeurs, Consuls, Conseillers culturels).

2 – Elus :

- Parlementaires ;
- Présidents de conseil régional ;
- Présidents de conseil départemental ;
- Conseiller départemental du lieu de résidence ou d'exercice de l'activité associative du récipiendaire ;
- Maire de la commune de résidence ou du lieu d'exercice de l'activité associative du récipiendaire ;
- Adjoint au maire, chargé de la jeunesse, des sports et/ou de la vie associative, de la commune de résidence ou du lieu d'exercice de l'activité associative du récipiendaire.

3 – Personnalités élues du milieu associatif :

- Présidents de fédérations sportives et d'associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire ayant un agrément national ;
- Président du Comité national olympique et sportif français ;
- Présidents des comités régionaux olympiques et sportifs et des ligues sportives régionales ;
- Président du Comité de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- Président de la Fédération française des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Les titulaires de la médaille d'or de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif peuvent également prétendre à remettre cette distinction honorifique.

Ces dispositions ont pour but de maintenir la valeur reconnue à cette décoration, spécifique à mon département ministériel, dans le monde de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, et d'éviter ainsi des actes qui ne peuvent qu'en ternir le prestige.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à l'application de ces directives.



Comité Départemental d'Ille et Vilaine des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif
Sous le haut patronage de M. le Président de la République et du Ministère de la Jeunesse & des Sports
Reconnue Utilité Publique 9 juillet 1958- Inscription Préfecture de Police N°16270 - Agrément N°11710

DEMANDE D'ADHESION *ou de* RENOUELEMENT

(Le renouvellement doit se faire dans le 1^{er} trimestre de l'année en cours)

*Je sollicite mon Adhésion / Renouvellement à la Fédération Française des Médailleurs
de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.*

Avec rattachement au Cercle de:

RENNES – ST MALO – FOUGERES – VITRE – REDON Vallons de Vilaine-Brocéliande
(Encercler votre choix)

NOM:..... **PRENOM:**

DATE DE NAISSANCE:

ADRESSE:

(Renouvellement en cas de changement d'adresse)

CODE POSTAL :.....

VILLE :.....

N° Téléphone fixe :.....

E-mail :.....

(Utiliser pour toutes les informations du Comité & de la FEDERATION)

N° Téléphone mobile :.....

Titulaire de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Echelon Bronze

" Argent

" OR

" Lettre de Félicitations

Promotion Janvier / Juillet Année

Discipline:

Cotisation annuelle (année civile du 1^{er} Janvier au 31 Décembre) : 24 euros

**Notre Fédération est reconnue d'utilité publique, le montant de votre cotisation
donne droit à une réduction d'impôts de 66%.**

**Joindre le justificatif n'étant plus exigé par l'administration des impôts,
il ne vous sera expédié que sur demande.**

*Le fait d'adhérer à notre Comité Départemental vous permettra de recevoir gratuitement
notre revue **Départementale** et la revue trimestrielle **Fédérale**.*

Signature

Chèque libellé à l'ordre de : **M.J.S.E.A. CD 35**
Adresser à : **Comité Départemental d'I & V des Médailleurs**
de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif
Maison des Sports
13b Avenue de CUCILLE **35065 RENNES-CEDEX**
Tél : **06 88 16 19 18** - Medailles.js35@sfr.fr

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MEDAILLE de BRONZE
LETTRE de FELICITATIONS (1)
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Mémoire de proposition

M.....

Epouse :

NOM :

Prénoms :

(tels qu'ils figurent sur l'acte d'état civil)

Date de naissance :

Lieu de naissance :

(commune et département)

(pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement)

Domicile :

(adresse complète-préciser le département et pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement)

Nationalité :

Profession :

Fonctionnaire : Oui Non

Casier judiciaire : Oui Non

Distinctions déjà obtenues

Nature	Date d'attribution

(1) Mention à rayer si la demande porte exclusivement sur la médaille de bronze.

(2) Joindre une copie de la carte d'identité recto-verso ou un extrait d'acte de naissance.

Services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Dates	Nature des services rendus

Ancienneté dans l'échelon précédent..... Années

Services nouveaux rendus depuis l'attribution de l'échelon précédent

Dates	Nature des services rendus

Nom, adresse et N° de téléphone de l'organisme (ou titre de la personne déposant la demande de distinction).	Date de la proposition
--	------------------------

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MEDAILLE d'OR
MEDAILLE d'ARGENT (1)
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Mémoire de proposition

M.....

Epouse :

NOM :

Prénoms :

(tels qu'ils figurent sur l'acte d'état civil)

Date de naissance :

Lieu de naissance :

(commune et département)

(pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement)

Domicile :

(adresse complète-préciser le département et pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement)

Nationalité :

Profession :

Fonctionnaire : Oui Non

Casier judiciaire : Oui Non

Distinctions déjà obtenues

Nature	Date d'attribution

(1) *Rayer la mention inutile.*

Services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Dates	Nature des services rendus

Ancienneté dans l'échelon précédent..... Années

Services nouveaux rendus depuis l'attribution de l'échelon précédent

Dates	Nature des services rendus

Nom, adresse et N° de téléphone de l'organisme (ou titre de la personne déposant la demande de distinction).	Date de la proposition
--	------------------------